

Sur convocation en date du 10 juin 2021, le conseil municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mercredi 16 juin 2021 à 19h00 sous la présidence de Mme Michelle Nuguet, Maire de Frans.

**Nombre de conseillers en exercice :** 19 **Présents :** 16 **Votants :** 17 (dont 1 procuration)

**Présents :** Véronique CARTELLIER, Jean-François CHANTELOUBE, Joël CITTERIO-QUENTIN, Pascal CUNY, Evelyne GAILLARD, Bernard MANVOY, Valérie MERLE, Michelle NUGUET, Carole RIEGER, Jérémy ROBERT, Guy SANCHEZ, Vincent SCHILDER, Laurence SELLIER, Anthony VASSIA, Claire VAUDANT, Laurence VIALLA.

**Absents excusés :** Clément GUILLOT, Nathalie LANFRANCHI-PIJARD

**Pouvoirs :** Alexandra THIVET à Carole RIEGER.

**Secrétaire de séance :** Pascal CUNY élu à l'unanimité.

**Compte-rendu de la séance du 7 juin 2021 :** adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Délibérations**

|         |  |
|---------|--|
| 2021-34 | Reprise en régie directe de la restauration scolaire : création d'emplois permanents |
| 2021-35 | Modification du tableau des emplois permanents pour création de postes               |
| 2021-36 | Modification des montants du RIFSEEP (Régime Indemnitaire du personnel communal)     |
| 2021-37 | Fixation des tarifs des repas servis au restaurant scolaire                          |
| 2021-38 | Règlement intérieur du restaurant scolaire   |
| 2021-39 | Souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale                                |

### **Questions et informations diverses**

Organisation des bureaux de vote

#### **Délibération 2021-34 – reprise en régie directe de la restauration scolaire : création d'emplois permanents**

La reprise de la restauration scolaire en régie directe par la commune implique le transfert du personnel associatif au sein des effectifs communaux. Le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la FPT de l'Ain, réuni le 4 juin, a émis un avis favorable sur le projet de transfert des salariés de la cantine et les conditions contractuelles qui leur ont été proposées, notamment les horaires et la rémunération.

Trois salariées ont refusé la proposition de la commune, et feront l'objet d'un licenciement au moment du transfert. Afin de pallier cette absence et d'assurer la continuité du service pour les 4 jours de juillet, il sera fait appel à des personnes bénévoles.

Pour assurer la continuité du service, il est proposé de créer des emplois pour un besoin permanent, à compter du 1<sup>er</sup> juillet :

- 2 postes en CDI d'une durée hebdomadaire annualisée de 9,45/35<sup>e</sup> et 7,08/35<sup>e</sup>
- 3 postes en CDD pour un besoin permanent d'une durée hebdomadaire annualisée de 7,08/35<sup>e</sup>.

Mme le Maire précise que le recours à des CDD autorisera plus de souplesse dans l'objectif d'une réorganisation complète de la distribution des repas envisagée pour 2022.

**Approbation du conseil à l'unanimité.**

## Délibération 2021-35 – modification du tableau des emplois permanents pour création de postes

| ETAT DES POSTES A CREER |                     |                                  |                          |                 |
|-------------------------|---------------------|----------------------------------|--------------------------|-----------------|
| Service                 | Cadre d'emplois     | Fonctions                        | Nombre de postes à créer | Nombre d'heures |
| Administratif           | Rédacteur           | Secrétaire générale              | 1                        | 35,00           |
| Scolaire                | Adjoint d'animation | Faisant fonction d'ATSEM         | 1                        | 25,00           |
|                         | Adjoint technique   | Chargé de l'entretien des locaux | 1                        | 10,00           |

Administratif remplacement de la secrétaire générale : la recherche d'un attaché territorial s'étant révélée infructueuse, il convient de créer un poste sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux correspondant au grade de la candidate recrutée.

Scolaire :

**Adjoint d'animation** : ce poste est occupé actuellement par un agent en CDD. La limite du contrat étant atteinte, et l'agent n'ayant pas pu passer le concours d'ATSEM (repoussé cause COVID), il convient de créer un grade permettant de maintenir cet agent sur le poste, dans l'attente de sa réussite éventuelle au concours prévu en octobre. Dans ce cas, il pourra être créé un poste d'ATSEM ultérieurement (grade accessible exclusivement par concours).

**Adjoint technique** : il convient de pérenniser ce poste occupé actuellement par un agent en CDD à l'école primaire.

**Approbation du conseil à l'unanimité.**

## Délibération 2021-36 : modification des montants du RIFSEEP (Régime Indemnitaire du personnel communal)

Mme Gaillard rappelle que le RIFSEEP est établi en 3 groupes de fonctions selon les fonctions et sujétions des emplois de la collectivité. Avec le transfert des salariés de la cantine à la commune, et dans un souci d'équité, il s'est avéré nécessaire de revaloriser les montants de base maximum du régime indemnitaire de l'ensemble du personnel. Certaines fonctions ont été également actualisées ou intégrées dans une catégorie différente en raison de l'évolution professionnelle des agents dans leur emploi.

Par ailleurs, l'arrivée prochaine de la nouvelle secrétaire générale implique d'actualiser la catégorie afférente à ce poste, ainsi que son montant suite aux négociations avec la candidate recrutée.

Réponse à question de M. Chanteloube quant au coût induit par cette modification : environ 8 000 € pour 2021.

Mme Gaillard précise que la commission RH se penchera sur une refonte totale des conditions de calcul du RIFSEEP dans les mois à venir, le système actuel se révélant insatisfaisant dans son application actuelle.

Il est proposé d'approuver le nouveau tableau des montants comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet :

| Groupe       | Montant de base maximum annuel                             |                                      |               |
|--------------|--|--------------------------------------|---------------|
|              | Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) | Complément Indemnitaire Annuel (CIA) | TOTAL RIFSEEP |
| Groupe A1/B1 | 10 000   | 1 200                                | 11 200        |
| Groupe C1    | 7 500  | 750                                  | 8 250         |
| Groupe C2    | 2 500  | 250                                  | 2 750         |

**Approbation du conseil à l'unanimité.**

### **Délibération 2021-37 : fixation des tarifs des repas servis au restaurant scolaire**

Après étude des coûts supplémentaires pris en charge par la commune pour le service de restauration scolaire, la commission scolaire propose de fixer les tarifs des repas ainsi qu'il suit

| Motif                    | Conditions   | Coût unitaire |
|--------------------------|--|---------------|
| Réservation classique    | Inscription 2 jours ouvrés à l'avance et avant 11 heures                           | 4,85 €        |
| Réservation d'urgence    | Inscription en deçà de 2 jours ouvrés et après 11 heures                           | 6,00 €        |
| Annulation enfant malade | Annulation le jour ouvré avant 11 heures et présentation d'un justificatif médical | 1,00 €        |
| P.A.I.                   | Enfant apportant son panier repas  | 2,00 €        |

Mme le Maire fait observer que le financement du traiteur, l'arrivée de personnel supplémentaire ainsi que la charge de travail supportée par l'agent comptable expliquent en grande partie l'augmentation proposée de 0,50 €, les repas étant actuellement facturés à 4,35 € par l'association.

Elle rappelle que la possibilité d'une augmentation a été systématiquement évoquée par elle-même et M. Thévenet son prédécesseur, lors des assemblées générales passées de l'association cantine, au sujet d'une éventuelle reprise de ce service par la commune.

M. Chanteloube regrette que cette augmentation soit aussi importante (+ 11,5 %). Mme le Maire précise que cela représente un coût en plus pour les familles de 72 € par enfant/an.

M. Cuny fait remarquer que dans l'hypothèse où un système de self pourrait être mis en place, l'investissement en matériel sera toutefois à prendre en compte.

M. Robert rappelle que basculer du bénévolat à du personnel salarié a forcément une incidence, et que la surveillance des enfants est aussi à inclure dans le prix.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les tarifs actuels (4,35 €) resteront en vigueur pour les repas pris en charge par la commune du 1<sup>er</sup> au 6 juillet.

***Approbation du conseil par 15 voix POUR – 1 abstention (V. Cartellier) – 1 contre (J.F. Chanteloube).***

### **Délibération 2021-38 : règlement intérieur du restaurant scolaire**

Le règlement intérieur du restaurant scolaire a été validé par la commission scolaire réunie le 14 juin. Après lecture par Mme Vialla quelques modifications mineures sont demandées par les conseillers. Ce règlement peut être révisé par le conseil municipal à tout moment.

***Approbation du conseil à l'unanimité sur la base des modifications demandées par le CM.***

### **Délibération 2021-39 : souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale**

Mme Gaillard présente le projet de contrat à souscrire auprès de la Banque Postale. C'est un emprunt destiné à financer les investissements de la commune. Mme le Maire précise que les emprunts des collectivités n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Mme Gaillard informe par ailleurs qu'un emprunt s'est achevé en 2020 et qu'un autre se terminera cette année. En comparaison les taux pratiqués à la date de leur souscription étaient assez élevés : 5,37% et 4,64%.

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de prêt auprès de la Banque Postale d'un montant de 250 000 euros au taux fixe de 0,75 % - durée 15 ans. Le coût sur 15 ans s'élève à 13 000 €.

***Approbation du conseil à l'unanimité.***

## **Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal le 27 mai 2020**

Délivrance de concessions depuis janvier : 1 columbarium, 1 caverne, 1 pleine terre.

### **Questions – informations diverses**

Organisation des bureaux de vote : communication du planning définitif des permanences, et information sur le déroulement du vote et consignes à respecter en raison du contexte sanitaire.

Bâtiment périscolaire : la Région attribue une subvention de 200 000 € - la demande de DETR sera déposée de façon dématérialisée avant fin juin.

Marché restauration scolaire : signature prévue le 28 juin avec la société RPC, après purge du délai réglementaire d'information à l'entreprise non retenue.

### **Commissions et intercommunalité**

#### Bâtiments/travaux (B. Manvoy)

Lot démolition appel d'offres du bâtiment périscolaire : attribué à l'entreprise REMUET plus économique.

Le système de fermeture des portes de l'extension de la mairie a été modifié de façon à prévenir le risque d'intrusion, l'issue de secours a été finalisée.

L'isolation des combles de la mairie a été réalisée cette semaine.

#### Vie associative (B. Manvoy)

Malgré la levée de certaines contraintes sanitaires, les conditions de location de la salle Michel Berthoud restent toujours strictes même après le 30 juin : 50 % de la capacité d'accueil, réceptions debout interdites, piste de danse interdite...

#### Commission communication (E. Gaillard)

Articles à prévoir pour le prochain bulletin. La nouvelle version de l'application mobile sera effective cet été.

#### Commission voirie/sécurité (G. Sanchez)

Les WC publics prochainement installés sont pris en charge à hauteur de 50 % par la Région (plan relance).

Travaux à terminer pour l'arrêt de bus : enrobé et abri.

Chemin des Bruyères : aménagement de trottoirs prévu en 2022, fera l'objet d'une demande de DETR.

Chemin de la Jonchère : prévision d'aménagement pour améliorer la sécurité en 2023.

Place du village : travaux de réaménagement prévus d'ici fin d'année.

#### Commission scolaire/périscolaire (L. Violla)

Peinture des jeux dans les cours de récréation terminée.

Équipement en tablettes numériques : dossier retenu dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique de base dans les écoles élémentaires, attribution d'une subvention de 70 % du montant du matériel.

#### Commission Culture (V. Merle)

Journées du Patrimoine le 19 septembre :

- réalisation d'un rallye découverte initié par le conseil municipal des enfants
- l'église sera ouverte au public : recherche de volontaires pour la tenue de permanences
- le Comité des Fêtes installera une buvette/vente à emporter à midi

L'ouverture de la saison culturelle CCDSV s'est déroulée à la maison éclusière de Parcieux

CCDSV : début des travaux de l'estacade sur la Saône à Trévoux, difficultés de circulation en perspective....

Séance levée à 22h22.

Le Maire,  
Michelle Nuguet

